

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
10
- Pouvoir :
-
- Votants :
10

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le 19 décembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 décembre 2014, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Serge BOULANGER, Pascal MARCHAL, Bertrand LEFRANCOIS, Bastien CORITON, Daniel MARECHAL, Guillaume COUTEY.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Suppléants

M. Didier REGNIER.

Mme Maria-Dolorès GAUTIER – HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Émile CANU, Sébastien JUMEL, Yvon PESQUET, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO, Jean-Pierre THEVENOT, Gérard JOUAN - représenté, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit les modalités d'exécution du budget pour la période du 1er janvier jusqu'au vote du budget par le conseil d'administration. Elle permet ainsi au Service départemental d'incendie et de secours, pour cette période, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses. Cependant, la mise en œuvre est différente selon la section concernée.

Aussi, s'agissant de la section de fonctionnement, l'instruction permet la mise en recouvrement des recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le Sdis est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour la section investissement, il est précisé que le Sdis peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le tableau ci-dessous détaille les crédits ouverts pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget :

Chapitre	Libellé	BP 2014	Crédits autorisés dans l'attente du vote du BP 2015
BUDGET PRINCIPAL			
Section de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	13 847 344,30 €	13 847 344,30 €
012	Charges de personnel	71 221 600,00 €	71 221 600,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
023	Virement complémentaire à la section investissement	4 374 055,70 €	4 374 055,70 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	6 156 000,00 €	6 156 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	702 000,00 €	702 000,00 €
66	Charges financières	33 000,00 €	33 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	21 000,00 €	21 000,00 €
TOTAL		98 355 000,00 €	98 355 000,00 €
Section d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles	102 775,68 €	25 693,92 €
21	Immobilisation corporelles	6 669 125,82 €	1 667 281,46 €
23	Immobilisations en cours	290 400,00 €	72 600,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 200,00 €	300,00 €
2005000001	Construction CIS LE HAVRE NORD	1 400 000,00 €	350 000,00 €
TOTAL			2 115 875 €
BUDGET ANNEXE			
21	Immobilisation corporelles	4 532,16 €	1 133,04 €
TOTAL		4 532,16 €	1 133,04 €

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



Dominique RANDON

